

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **29 novembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **28**
Nombre de pouvoirs : **1**

Le six décembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 28 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 1 membre du Conseil Municipal :

M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20231206-029

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : EXCEPTIONS AU REPOS DOMINICAL DANS LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL – DETERMINATION DE LA LISTE DES DIMANCHES TRAVAILLES POUR L'ANNEE 2024

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail relatif aux exceptions au repos dominical dans les établissements de commerce de détail ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'arrêter la liste des dimanches travaillés dans les établissements de commerce de détail, pour l'année 2024, à douze, répartis comme suit :

- | | | |
|-------------------|---------------------|--------------------|
| - 14 janvier 2024 | - 14 juillet 2024 | - 08 décembre 2024 |
| - 21 janvier 2024 | - 25 août 2024 | - 15 décembre 2024 |
| - 30 juin 2024 | - 01 septembre 2024 | - 22 décembre 2024 |
| - 07 juillet 2024 | - 08 septembre 2024 | - 29 décembre 2024 |

Vu l'avis favorable à cette proposition, de Haute-Corrèze Communauté en date du 23 octobre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 voix Contre (M. Patrick COURTEIX), 4 Abstentions (M. Pierrick CRONNIER, M. Yoann FIANCETTE, Mme Françoise TALVARD et Mme Elisabeth VENTADOUR) et 24 voix Pour, émet un avis favorable sur la proposition susvisée.

Fait en Mairie d'Ussel, le 6 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20231206-DL20231206-029-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023
Date de mise en ligne : 07/12/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE